

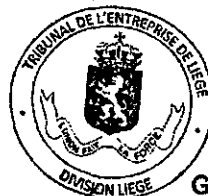


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rés
a
Mon
be



24073247



Greffé

87 AVR. 2024

N° d'entreprise : **0899 807 236**

Nom

(en entier) : **FONDATION ARS MECHANICA**

(en abrégé) :

Forme légale : **FONDATION D'UTILITE PUBLIQUE**

Adresse complète du siège : **VOIE DE LIEGE 33, 4040 HERSTAL**

Objet de l'acte : DEMISSION ET NOMINATION D'ADMINISTRATEURS

Extraits du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 21 février 2024

Vu les nouveaux statuts, spécialement les articles 6,8 et 9, qui prévoient désormais que "le fondateur", c'est-à-dire HERSTAL SA, dispose de plein droit d'un mandat d'administrateur irrévocable et illimité, le Conseil constate la cessation des fonctions de Monsieur Julien Compère comme administrateur et l'entrée en fonction de HERSTAL SA, laquelle a désigné Monsieur Julien Compère comme représentant permanent.

Procuration est donnée à Corpoconsult Srl, rue Fernand Bernier 15, 1060 Bruxelles, représentée par ses administrateurs, David Richelle ou Pascal Decoo, aux fins d'accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaire en vue de la publication des présentes décisions dans les Annexes du Moniteur belge, en ce compris procéder à la signature des formulaires de publication et à leur dépôt au Greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent.

Pascal Decoo
c/o Corpoconsult Srl
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/05/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).